

Conseil municipal du lundi 4 novembre 2013

Le lundi quatre novembre deux mille treize, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf M. Laurent BAUDIQUÉY, absent excusé, procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT

M. Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2013 n'appelle aucune observation. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Budget Primitif AEP : amortissements 2013 ; transfert de crédits chapitres 021 / 023

Le Maire expose qu'afin de régulariser des écritures d'amortissements de l'exercice 2013 il convient de procéder aux écritures comptables suivantes :

- ouverture de crédits pour 5 398 € à l'article 777/042 équilibré par un transfert de crédits au chap. 023 pour 5 398 €
- transfert de crédits du chap. 023/021 pour 5 398 €
- transfert de crédits du chap. 021 à l'article 1391/040 pour 5 398 €

Il précise que ces mouvements d'écritures sont d'ordre budgétaire.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces mouvements de crédits.

Budget Primitif assainissement : transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) à l'article 6156 (maintenance)

Le Maire expose qu'afin de régler les factures de fonctionnement qui arriveront avant la fin de l'exercice comptable 2013, il convient de transférer 5 000 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 7 799 € à 2 799 € à l'article 6156 (maintenance) dont les crédits passeront de 2 000 € à 7 000 €.

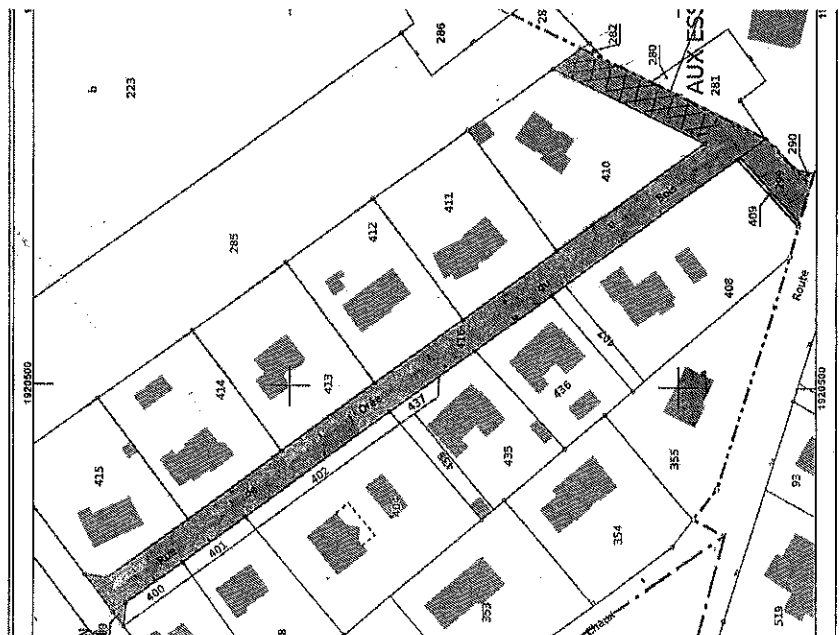
L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce transfert de crédits.

Régularisation de l'achat par la commune des terrains aux consorts CAU

Le Maire rappelle que lorsque la commune a souhaité acquérir le terrain devant servir de liaison piétonne entre la rue de l'Orée du bois et le lotissement du stade appartenant aux consorts CAU, le géomètre a signalé que la parcelle cadastrée ZB n°416 (constituée de l'actuelle rue de l'Orée du Bois et de la future liaison piétonne) appartenant aux consorts CAU n'avait pas été rétrocédée à la commune. Ceci avait été convenu dans la convention de rétrocession des équipements du lotissement CAU dans le domaine public signée en 1999.

La délibération du conseil municipal en date du 9 janvier 2013 fixait les modalités de cette rétrocession.

L'acte de vente a été contracté devant notaire sans que la division parcellaire (entre la rue de l'orée du bois et la liaison piétonne) ait été faite. La commune est donc à ce jour propriétaire de la parcelle ZB n°416 au prix de l'euro symbolique sans avoir au préalable indemnisé, comme convenu avec les consorts CAU, pour la partie piétonne (partie en hachurée sur le plan ci-dessous)



Le Maire propose de régulariser cette situation et d'indemniser les consorts CAU pour la partie piétonne, soit 331 m², au prix de 9 € le m².

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette régularisation et charge le Maire de verser la somme 2 979 € à M. François CAU porte fort dans cette affaire.

Recensement 2014 de la population

Le Maire informe le conseil que le recensement de la population de Boussières aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014 inclus.

Les personnes souhaitant être agents recenseurs doivent se faire connaître par écrit auprès de la mairie.

Le choix des agents recenseurs sera fait au cours du conseil municipal du mois décembre.

Extinction partielle de l'éclairage public nocturne : bilan de la période d'essai

Le Maire rappelle la délibération du 10 juin 2013 par laquelle le conseil municipal avait décidé la mise en place d'une plage horaire d'extinction de l'éclairage public nocturne entre minuit et 5h00.

Après une période d'essai de 3 mois, à compter du 1er août 2013, l'expérience a rencontré un accueil positif. Le Maire propose donc de pérenniser cette expérience qui permettra d'économiser 40 à 50 % sur les frais d'électricité lié à l'éclairage public.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'extinction totale de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin.

Nuisances à la Maison des Loups

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux membres du conseil municipal émanant des riverains de la Maison des Loups. Ce courrier a pour objet le tapage nocturne lorsque la Maison des Loups est loué le week-end. Les riverains exigent un arrêt immédiat des activités générant du bruit à la MDL. Les textes référencés par ce collectif pourraient entraîner la fermeture définitive de la MDL.

Le Maire précise qu'une réunion avec les riverains est prévue le 9 novembre prochain en mairie afin de trouver ensemble une solution acceptable pour tous.

Le Maire rendra compte de cette réunion au prochain conseil municipal.

Le conseil, après en avoir débattu, décide qu'entre temps les demandes de locations à la Maison des Loups soient gelées.

QUESTIONS DIVERSES

Rythmes scolaires

Plusieurs réunions entre la commission communale, le directeur des écoles, les enseignants et les FRANCAS. Il en ressort un premier consensus sur la répartition des heures périscolaire.

Il y aura donc deux tranches de 1 heure 30 mn pour le périscolaire le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h.

La demi-journée supplémentaire d'école serait le mercredi matin.

Ce sujet sera débattu au conseil d'école du 6 novembre 2013.

De nombreuses réunions seront encore nécessaires afin de finaliser la mise en place des rythmes scolaires.

Travaux

Assainissement

Les travaux liés au bassin d'orage sont terminés. La réception de travaux de ce gros chantier aura lieu avant la fin de l'année.

Lotissement du stade

Les travaux sur les réseaux secs et humides sont terminés. La construction du bassin d'orage a débuté cette semaine.

Aménagement de sécurité arrêt de bus à Boussières-Papeteries

Ce chantier est toujours en attente d'être réceptionné. Des travaux de finition doivent être terminés prochainement.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre 2013 aura lieu à 11h15 au monument aux morts.

Réunion publique de Mme la Députée

Le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion organisée par Mme Barbara ROMAGNAN députée du Doubs aura lieu le lundi 18 novembre 2013 à 20h00 à la Maison des Loups sur le thème « Elues, pourquoi pas vous ? ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45.